



## COMMUNE DE LOUVIGNY – CALVADOS

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Convocation : le 23 janvier 2025

Affichage : le 23 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 13 présents et 18 votants

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

**Étaient présents :** Anne-Françoise Assimingue, Jean-Marc Cambier, Philippe Capoën, Viviane Clairel, Frédéric Clouet, Catherine Guillemant, Pascal Jouin, Anne-Marie Lamy, Patrick Ledoux, Emmanuelle Marion, Jean-Luc Poisnel, Alain Tranchido, Sylvain Tranquart

**Absents excusés :** Julienne Barat, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont, Gaëlle Enfrein, Louis Lebocey, Jocelyn Parot, Marianne Pinchart-Lainé, Sophie Raous, Nadège Reboursière

**Pouvoirs de :** Gaëlle Enfrein à Patrick Ledoux, Louis Lebocey à Anne-Françoise Assimingue, Jocelyn Parot à Frédéric Clouet, Marianne Pinchart-Lainé à Anne-Marie Lamy, Sophie Raous à Jean-Marc Cambier

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie Lamy

**Transmission au contrôle de légalité :** 28 janvier 2025

#### CONSTAT DU QUORUM

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux présents, il est constaté en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne-Marie Lamy a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et a accepté cette fonction.

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2024 est approuvé.

## ORDRE DU JOUR

**Communications de Monsieur le Maire**

**Communication des membres du Conseil municipal**

**Examen des rapports :**

1. Avis de la commune de Louvigny sur le projet arrêté en date du 19 décembre 2024 de règlement local de publicité intercommunal de Caen la mer – page 4 ;
2. Projet de Parc de glisse urbaine : demande de subvention au titre de la DETR – page 8 ;
3. Projet de Voie verte rue de Feniton : demande de subvention au titre de la DETR – page 10 ;
4. Questions diverses et parole au public – page 15.

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération a été ajoutée. Elle concerne le projet de voie verte au long de la rue Feniton, qui va déboucher sur la rue du Jardin Rouge. Après avoir pris contact avec la Préfecture, il semblerait que la commune puisse prétendre à une subvention sur ce projet.

Monsieur le Maire fait lecture des évènements passés et à venir :

### Évènements Passés :

- Jeudi 19 décembre 2024 à la Mairie de Louvigny : Permanence toute la journée de la Maison de l'Habitat
- Jeudi 19 décembre 2024 à 18h au siège de la Communauté urbaine de Caen la mer : Conseil communautaire
- Jeudi 19 décembre 2024 à 20h à la Salle des fêtes : Soirée Caen Jazz Action
- Mercredi 8 janvier 2025 à 18h à la Salle des fêtes : Cérémonie des vœux de l'équipe municipale de Louvigny
- Jeudi 16 janvier 2025 : Début des opérations de recensement
- Samedi 18 janvier 2025 à partir de 19h à la Salle des fêtes : Ça swing au bord de l'Orne
- Mardi 21 janvier 2025 à 18h à la Mairie de Louvigny : CA du CCAS
- Lundi 27 janvier 2025 à 19h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal

### Évènements à venir :

- Samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à partir de 10h à l'Espace jeunesse : Journée du livre pour enfants et jeunes
- Mercredi 5 février 2025 à 20h à la Salle des fêtes : Spectacle « Debout les vaches, la mer monte »
- Jeudi 6 février 2025 à 17h30 au Pôle Reeves : Conseil d'école de Louvigny
- Jeudi 6 février 2025 à 18h au siège de la Communauté urbaine de Caen la mer : Conseil communautaire
- Lundi 10 février 2025 à 17h30 à la Mairie : Commission Finances n°1
- Samedi 15 février : Fin du Recensement de la population
- Mardi 18 février 2025 à 18h à la Mairie : CA du CCAS
- Lundi 24 février 2025 de 16h30 à 19h30 à la Salle des fêtes : Collecte des donneurs de sang
- Lundi 3 mars 2025 à 17h30 à la Mairie : Commission Finances n°2
- Samedi 8 mars 2025 à 9h00 : Séminaire municipal à la salle Le Manoir à Bretteville-sur-Odon
- Lundi 10 mars 2025 à 17h30 à la Mairie : Commission Finances n°3
- Mardi 11 mars 2025 à 18 h à la Mairie : CA du CCAS : vote du BP 2025
- Lundi 17 mars 2025 à 19h à la Mairie : Conseil municipal

Il faut fixer la date de distribution gratuite de compost. Elle est arrêtée au 15 mars 2025 matin, place François Mitterrand.

## COMMUNICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sans objet

**DELIBERATION N°14.383.25.01 : AVIS DE LA COMMUNE DE LOUVIGNY SUR LE PROJET  
ARRETE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024 DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE  
INTERCOMMUNAL DE CAEN LA MER**

Monsieur Jean-Luc Poisnel, Conseiller municipal délégué aux Affaires Juridiques et RLP de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 22 avril 2024, le Conseil municipal de Louvigny s'est prononcé défavorablement sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Caen la mer arrêté le 1<sup>er</sup> février 2024 et soumis à l'avis des conseils municipaux de ses communes membres.

Cet avis défavorable a été motivé par une absence de prise en compte des spécificités du territoire loupicien, notamment l'existence de secteurs patrimoniaux identifiés au PLU, à l'intérieur desquels le Conseil municipal entend maintenir l'interdiction de toutes enseignes, préenseignes et publicités.

A l'issue de cette phase de consultation le Conseil communautaire a proposé une nouvelle version de son PLUi, reprenant certaines des observations émises par les communes membres. S'agissant de la commune de Louvigny, il a été suggéré l'utilisation de l'article L 581-4 du code de l'environnement listant les immeubles à préserver en raison de leur caractéristiques architecturales ou patrimoniales, permettant après avis d'une commission des sites d'interdire tout dispositif publicitaire dans un rayon de 100 mètres.

Cette proposition a été présentée au Maire de Louvigny par un courrier du Président de Caen la mer en date du 9 septembre 2024, l'invitant à se prononcer sur cette proposition.

Par réponse du 31 octobre 2024, Monsieur le maire de Louvigny a fait part de son désaccord sur cette évolution qui ne répondait que très partiellement à sa demande et se contentait de reprendre une suggestion déjà évoquée lors de la phase de consultation initiale et écartée par le Conseil municipal ayant émis un avis défavorable à l'unanimité. Il a dès lors confirmé l'avis défavorable du 22 avril 2024.

Le second projet de RLPI a toutefois été arrêté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre dernier et le conseil municipal de Louvigny est de nouveau appelé à se prononcer définitivement sur ce projet.

Il en ressort que les inquiétudes formulées par le Conseil municipal de Louvigny n'ont pas été prise en compte.

La solution réglementaire proposée par Caen la mer fait apparaître une fragilité juridique avec un risque de contentieux sur l'appréciation portée sur les immeubles à préserver et sur la délimitation du rayon de 100 mètres. En outre une telle liste ne pourrait pas reprendre l'intégralité des deux sous-secteurs patrimoniaux et restera soumise à un accord de la commission des sites. Enfin l'arrêté municipal n'aurait aucune valeur pérenne dans le temps et pourrait être abrogé à tout moment.

Le projet actuel risque en outre de se heurter à l'incompréhension des riverains dont les autorisations d'urbanisme en secteur patrimonial se verraient soumises à des prescriptions alors

que dans le même temps, des dispositifs publicitaires seraient autorisés dans ce même secteur sur des murs aveugles (hors pierres apparentes).

Il existe également un risque non négligeable d'une multiplication de ces publicités avec un démarchage commercial auprès des propriétaires, ainsi qu'un développement des enseignes en secteur commercial, allant à l'encontre de la volonté communale de préserver l'environnement.

De manière plus générale, le conseil municipal s'interroge sur le modèle économique véhiculé par la publicité qui incite à une surconsommation qui va à l'encontre de l'indispensable transition écologique induite par l'urgence climatique, démarche à laquelle l'équipe municipale est attachée.

Le conseil municipal constate enfin que le RLPI sera moins restrictif que le règlement local actuellement en vigueur sur la commune et entraînera une probable dégradation du cadre de vie actuel sur la commune.

Il regrette que chaque commune au sein du RLPI ne puisse délimiter un ou plusieurs sous-secteurs à protéger et indique que si cette possibilité était offerte à l'ensemble des communes adhérant au RLPI, la question de la fragilité juridique de cette règle liée à une inégalité de fait si elle ne concernait que la commune de Louvigny ne se poserait plus.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'environnement, notamment en ses articles L 581-1 et suivants et L 581-14 et suivants.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L 153-8 et suivants, L 103-2 et suivants, L 153-11 et suivants et R 153-1 et suivants.

Vu la délibération du 7 janvier 2021 du Conseil communautaire de Caen la mer prescrivant l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation auprès du public et les modalités de collaboration avec les communes membres,

Vu le débat sur les orientations du RLPI qui s'est tenu en conseil municipal de Louvigny le 12 décembre 2022,

Vu le débat sur les orientations du RLPI qui s'est tenu au sein du conseil communautaire de Caen la mer le 26 janvier 2023,

Vu le bilan de la concertation arrêté par délibération du conseil communautaire de Caen la mer en date du 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> février 2024 du Conseil communautaire de Caen la mer en date arrêtant le projet de RLPI et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération n°14.383.24.16 du Conseil municipal du 22 avril 2024 portant avis défavorable au projet de RLPI du 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu les modifications apportées au projet de RLPI à la suite des observations, réserves et avis formulés par le Conseils municipaux des communes membres de Caen la mer,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire de Caen la mer arrêtant le second projet de RLPI,

Considérant que le second projet de RLPI ne répond pas plus que sa première version aux attentes exprimées par le Conseil municipal de Louvigny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis défavorable au projet de RLPI de la communauté urbaine de Caen la mer arrêté par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	18			

*Intervention(s) :*

Patrick Ledoux rappelle que sur les 48 communes de Caen la mer, trois communes ont émis un avis défavorable sur le premier projet arrêté. Caen la mer a donné satisfaction aux deux autres communes mais pas à Louvigny pour les raisons évoquées dans sa présentation par Jean-Luc Poisnel. La proposition finale faite par la commune est donc de maintenir l'avis défavorable.

Viviane Clairel considère que c'est une décision logique compte tenu des échanges précédents sur le sujet.

Patrick Ledoux pense qu'il faut en effet maintenir cet avis défavorable. Il indique s'être exprimé sur le sujet en Conseil communautaire du mois de décembre, avant l'arrêt du projet.

Pascal Jouin souligne que la solution alternative qui est proposée à la ville est de « pastiller » les documents patrimoniaux, c'est justement un procédé qui peut être utilisé quand il n'y a pas de RLPI. Le RLPI doit permettre de se dispenser de ce genre d'outils. Par ailleurs, l'incohérence qui va exister entre ce RLPI s'il est approuvé et notre PLU, c'est-à-dire l'incohérence entre les secteurs patrimoniaux existants et l'impossibilité d'y mettre de la publicité, devrait rester dans le PLUi-HM puisque, sauf coup de théâtre, il est bien prévu de reconduire les secteurs patrimoniaux communaux.

Jean-Marc Cambier demande s'il existe un zonage aux prescriptions différentes. Est-ce forcément la même règle sur tout le territoire ?

Pascal Jouin explique que des zonages peuvent être définis mais avec une cohérence sur l'ensemble du territoire. La commune a identifié des secteurs patrimoniaux dans lesquels la publicité est interdite. Si d'autres communes ont des secteurs anciens, les services de Caen la mer auraient dû les identifier et y interdire la publicité, de manière à avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Jean-Luc Poisnel estime que le travail a été mal fait au départ. Ils auraient dû consulter l'ensemble des communes et voir si certaines d'entre elles avaient des secteurs dans lesquels elles souhaitaient interdire la publicité. Le faire uniquement pour la commune de Louvigny fait prendre un risque juridique important en cas de recours.

Patrick Ledoux précise que plusieurs Maires, qui ont des secteurs patrimoniaux dans leur commune ou des centres bourgs qualitatifs, trouvaient la proposition de Louvigny intéressante et

souhaitaient la voir appliquer à leur territoire.

Jean-Luc Poisnel observe qu'il aurait fallu revoir tout le projet, ce qui posait à Caen la mer un problème financier, de délai et de temps ; c'était repartir pour deux ans.

Pascal Jouin confirme que, dans les ateliers, quand ce sujet avait été évoqué, des élus étaient intéressés.

Patrick Ledoux regrette à son tour que le cabinet chargé de l'étude du RLPI n'ait pas retenu la proposition de Louvigny.

Jean-Marc Cambier constate que cet aspect est noyé dans un plan très large.

Patrick Ledoux rappelle qu'en effet, les 48 communes ont des intérêts différents. Sur la côte, la publicité est un élément d'information en direction des habitants. La commune de Louvigny considère que ce type de publicité est une pollution, au même titre que le bruit, la pollution de l'air et de l'eau.

Jean-Luc Poisnel abonde : Louvigny n'a pas la même approche que Ouistreham par exemple, pas le même nombre de touristes, pas les mêmes enjeux non plus, si bien que les deux villes ont des visions diamétralement opposées.

Patrick Ledoux précise qu'il n'a pas été demandé de faire de Louvigny une particularité, mais de permettre la mise en place de ces secteurs patrimoniaux sur les 48 communes, et pas simplement sur Louvigny. Le choix a été différent, Caen la mer a persisté, le conseil municipal de Louvigny persiste également.

Pascal Jouin estime que cette décision n'est pas cohérente avec la délibération de prescription du RLPI, qui prévoit à l'article 1 la protection de l'environnement.

Patrick Ledoux rappelle que, pour la suite de la procédure, il y aura une enquête publique avec un commissaire enquêteur. Il faudra inviter les habitantes et habitants à s'exprimer.

Pascal Jouin observe que, dans la législation, c'est le seul plan qui n'est pas soumis à l'avis de l'autorité environnementale.

Patrick Ledoux le regrette, car le RLPI impacte directement l'environnement. Il faut imaginer ce que serait la RD405 ou le rond-point à l'entrée de Louvigny avec cinq ou six panneaux 4mx3m. Il rappelle qu'un peu avant le Covid, la ville avait reçu une demande de la jardinerie pour la mise en place d'un gros panneau lumineux comme il y en a à l'entrée de Caen. Il y avait eu également une demande pour installer une grande montgolfière au-dessus du magasin d'articles de fête, visible depuis le périphérique. Heureusement le RLP était en vigueur et la ville a pu faire valoir des arguments juridiques pour refuser ces deux demandes.

**DELIBERATION N°14.383.25.02 : PROJET DE PARC DE GLISSE URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal le rapport suivant :

Comme déjà présenté lors du Conseil municipal du 13 juin 2022, la Ville de Louvigny, maître d'ouvrage, et ses communes riveraines, Bretteville sur Odon et Eterville, portent ensemble un projet de parc de glisse urbaine implanté sur la commune de Louvigny.

Ce complexe de glisse urbaine regroupera sur un même lieu un pump track, un skate park et un bowl ainsi que divers jeux pour enfants et des aménagements paysagers et de détente pour les familles. Situé au cœur du bassin de vie, aisément accessible par les voies vertes, ce complexe a vocation à offrir aux jeunes et moins jeunes un espace de pratique de sports de glisse et de loisirs en plein air moderne et paysager de grande qualité.

La réalisation de ces équipements émane des besoins exprimés notamment par le Conseil municipal des enfants et des jeunes de chacune des trois communes, très investis dans le projet, et confirmés par l'association Freestyle Développement Caen, qui a éclairé la maîtrise d'ouvrage pour la préparation de ce projet.

Le projet, dont la ville de Louvigny est maître d'ouvrage, fait l'objet d'un marché public de conception-réalisation en cours de procédure, basé sur le calendrier prévisionnel suivant :

- Tranche ferme (Etudes Projet) : 1<sup>er</sup> trimestre 2025
- Tranche conditionnelle (Travaux) : 2<sup>nd</sup> semestre 2025 - 1<sup>er</sup> semestre 2026 (selon subventions)

En parallèle, il convient de poursuivre la recherche de financements du projet et notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). En effet, ce futur équipement sportif et de loisirs, qui a pour objectif aussi bien de proposer un nouvel espace de pratique sportive que de renforcer l'attractivité touristique du territoire tout en insistant sur un volet d'intégration paysagère affirmé, entre dans les catégories d'opérations prioritaires éligibles en 2025.

Les coûts indicatifs actualisés, dans l'attente des estimations d'avant-projet définitif, s'élèvent à 596 100 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit en effet comme suit :

Partenaires	Pourcentage	Montant HT
Conseil Départemental – contrat de territoire	50 %	298 050 €
Etat (DETR/DSIL)	20%	119 220 €
Conseil Régional Normandie	5%	29 805 €
DRAJES / ANS	5%	29 805 €
Autofinancement Louvigny	20 %	119 220 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>596 100 €</b>

Ainsi,



Vu la Circulaire du 27 décembre 2024 du Préfet du Calvados de gestion de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien l'investissement local (DSIL) 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve le plan prévisionnel de financement du projet de parc de glisse urbaine tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2025 à hauteur de 20 % du coût indicatif du projet, en priorité 1 ;
- Autorise le Maire à déposer toute demande de subvention en application du plan de financement ci-dessus présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	18			

***Intervention(s) :***

Philippe Capoën exprime son inquiétude concernant l'obtention des subventions, car il avait été initialement envisagé une subvention de 60% du Conseil Départemental. Celui-ci a revu sa copie en proposant à ce stade un montant de subvention de 50%, dont 20% sous réserve de l'intégration d'une clause sociale et d'exigences particulières en matière d'éclairage public.

Patrick Ledoux explique que l'État interroge la collectivité sur le montant de subvention envisagé par le Département et la Région, et la Région pose la même question. Leurs aides respectives se conditionnent entre elles. La Préfecture conseille de demander les subventions au taux maximum.

Jean-Luc Poisnel indique qu'il faut que le budget de l'État soit voté assez rapidement car, dans l'attente de la loi de finances, le budget de l'année précédente est reconduit. L'État, comme beaucoup de collectivités, n'a plus les mêmes capacités financières. Et il en est de même pour les collectivités, si bien que tout est bloqué.

Pascal Jouin précise que c'est un projet extrêmement qualitatif et mutualisé. Il devrait être traité prioritairement par les partenaires financiers de la commune. Et il y aura peut-être une bonne surprise à l'issue de l'appel d'offres.

Patrick Ledoux rappelle en effet qu'un appel d'offres a été lancé. Trois candidats ont répondu dans les délais ; leurs dossiers seront analysés prochainement. Le dossier de demande de subvention doit être déposé à la Préfecture pour le 24 février 2025.

**DELIBERATION N°14.383.25.03 : PROJET DE VOIE VERTE DE FENITON : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal le rapport suivant :

Ayant procédé à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et aux acquisitions foncières nécessaires, la commune de Louvigny souhaite maintenant mettre en œuvre son projet de voie verte située le long de la rue de Feniton (RD 212b), depuis la sortie du village jusqu'à la route de Thury-Harcourt (RD 212).

Ce projet a pour objectif de créer une continuité de mobilités douces (piétonne et cyclable) entre le Chemin de la Campagne et le quartier du Jardin rouge, de manière à connecter ensuite la voie verte.

Le terrain en nature d'herbage, occupé actuellement par quelques bovins, est un espace protégé dans lequel un projet de piste cyclable classique en enrobé, aurait été de nature à créer une artificialisation excessive et inadaptée.

Après consultation des services de Caen la mer, il a été décidé que la ville réalise une piste en tout-venant végétalisé de 2.50 m, avec pose d'une clôture herbagère avec portail et accès pour le passage des engins agricoles, ainsi que des plantations. La largeur d'emprise du projet acquise par la commune est d'environ 5.50 m bordée d'une haie à conserver la séparant de la voie départementale.

Compte tenu de la nature du projet et afin d'en consolider le financement, il est proposé de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). En effet, ce projet d'infrastructure de mobilité durable, qui va permettre d'assurer des connexions avec les infrastructures existantes, entre dans les catégories d'opérations prioritaires éligibles en 2025.

Le coût de l'opération, dont les travaux sont prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2025, s'élève à 55 346, 69 euros HT. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Partenaires	Pourcentage	Montant HT
Etat (DETR/DSIL)	40%	22 138, 67 €
Autofinancement Louvigny	60 %	33 208, 02 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>55 346, 69 €</b>

Ainsi,

Vu la Circulaire du 27 décembre 2024 du Préfet du Calvados de gestion de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien l'investissement local (DSIL) 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve le plan prévisionnel de financement du projet de voie verte de Feniton tel que

présenté ci-dessus ;

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2025 à hauteur de 40 % du coût du projet, en priorité 2 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	18			

### *Intervention(s) :*

Viviane Clairel s'interroge sur le tracé de cette voie et notamment sur la sortie dans la cour commune, dans laquelle il y a des riverains. Pourtant juste au-dessus, il y a un passage. Il y a sans doute des raisons techniques à cela, mais pourquoi n'a-t-il pas été décidé de passer par là pour reprendre la piste cyclable, plutôt que d'emprunter la cour commune ? Cela permettrait d'éviter le passage dans la cour commune et peut-être des désagréments pour ceux qui habitent là, car cette voie verte pourra être très fréquentée. Au bout de la cour par exemple, il y a une porte d'entrée qui s'ouvre sur la future voie verte.

Patrick Ledoux répond que ces deux options avaient été examinées au moment du PLU. Le choix a été arrêté sur ce tracé car, dans l'autre cas, le dénivelé était beaucoup trop important. Il aurait fallu creuser, au risque de voir les clôtures des deux riverains probablement tomber, sauf à faire des aménagements très conséquents et très coûteux. Le second problème, c'est que la sortie cette voie nouvelle se faisait directement sur la rue du Jardin Rouge, avec une pente. Le risque était donc de rencontrer également des problèmes de sécurité à ce niveau-là. Le projet s'appuie sur un chemin rural qui existe depuis très longtemps. Les riverains avaient interpellé la ville car le projet changera un peu leurs habitudes. Il confirme que, pour l'un des riverains, la porte d'entrée donne sur le chemin. Ces inquiétudes ont été entendues.

Sylvain Tranquart indique avoir écouté et discuté avec ses voisins. Trois d'entre eux se sont mis d'accord pour s'opposer au projet et prendre l'attache d'un avocat.

Patrick Ledoux confirme qu'ils se sont tournés vers le Président de la Caen la mer car le PLU est géré par la communauté urbaine. Ils auraient souhaité que le PLU soit modifié, que le chemin rural soit déclassé et rentre dans le domaine privé. Cela semble délicat car il s'agit d'un projet d'intérêt général. Ils ont reçu du Président de Caen la mer une fin de non-recevoir. Ils ont également été reçus à la mairie à deux reprises. Les trois riverains sont inquiets sur le passage que le projet risque d'apporter et notamment sur la vitesse des vélos. Un aménagement est prévu dans la descente pour que les vélos n'arrivent pas à toute vitesse depuis le haut de la rue et mettent pied à terre.

Sylvain Tranquart confirme qu'il y a quelque chose à imaginer et proposer pour la sécurité.

Pascal Jouin ajoute qu'il fallait également garantir l'accès au PMR et que l'autre passage était trop pentu. Par ailleurs, lors de l'élaboration du PLU, il y a eu la volonté de redonner accès à l'Orne de ce côté, qui est un point très intéressant de la commune, à voir, à connaître, d'autant plus qu'il y a là des clapets dont il faut assurer l'entretien.

Sylvain Tranquart explique que ces riverains ont essayé ce levier parce qu'ainsi, le problème était réglé. Toutefois, en dehors de ce projet, ils n'ont pas intérêt à ce que ce chemin soit privé. Les trois habitants ont vraiment mis en avant la porte de l'un des habitants qui est effectivement très proche du chemin, et leur inquiétude sur la fréquentation.

Frédéric Clouet signale qu'en haut dans la rue de Feniton, il y a un abri à vaches qui penche. Est-ce que cet abri appartiendra au domaine public ?

Pascal Jouin précise qu'une déclaration préalable sera déposée prochainement pour rénover cet abri avant qu'il ne s'écroule. Une fois tombé, il ne pourrait plus être reconstruit car il est en zone naturelle. Un chantier participatif est envisagé pour ce projet.

Patrick Ledoux souligne que la haie bocagère sur le chemin sera préservée. Le chemin sera derrière la haie. Caen la mer s'est engagée dans la protection des haies et proposera aux particuliers des 48 communes un kit « haies ». Il était hors de question d'enlever cette haie qui joue un rôle essentiel en matière de biodiversité.

Alain Tranchido ajoute que le revêtement sera adapté au site, il ne s'agira pas d'un enrobé classique.

Patrick Ledoux indique que l'emprise du chemin est de 5,5 mètres. La ville avait une parcelle dans la plaine qui intéressait l'agriculteur, dans le cadre d'un échange de foncier. A quelques mètres carrés près, cela correspondait au linéaire dont nous avons besoin.

Viviane Clairel demande si un accès est prévu sur cette nouvelle voie cyclable depuis le quartier au sud.

Pascal Jouin répond favorablement : il y aura 4 accès à cette voie, un accès tout en bas, un autre accès tout en haut et deux autres au milieu.

Anne-Marie Lamy s'interroge sur la clôture entre l'allée et le champ. De quoi sera-t-elle composée ?

Pascal Jouin indique qu'il va s'agir d'une clôture à bétail avec fil barbelé et poteaux bois, comme dans la lisière du Pré normand.

Sylvain Tranquart demande si des aménagements sont prévus au niveau du carrefour avec la départementale, car la dangerosité est élevée.

Patrick Ledoux répond que la ville va prendre contact avec de l'agence routière départementale pour savoir si un aménagement particulier doit être prévu. Il faudra peut-être un aménagement de l'ensemble du carrefour, probablement pas tout de suite. La situation ne sera toutefois pas plus dangereuse demain qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque les piétons et cycles sont le long de la route.

Jean-Marc Cambier propose un aménagement pour faire ralentir les automobilistes avant de descendre.

Pascale Jouin indique que le Conseil Départemental ne veut pas d'un aménagement a minima, c'est-à-dire une sorte de double bande sur la chaussée qui invite les gens à passer sans diminuer la dangerosité parce que les véhicules ne ralentissent pas. Dans un premier temps, ils veulent un stop, et voir plus tard pour un aménagement plus complet.

Anne-Marie Lamy rappelle que la ville est propriétaire du terrain situé juste en face, qu'il y a un projet de jardins familiaux dessus.

Patrick Ledoux confirme que la ville est propriétaire des deux parcelles qui sont de chaque côté, en face du chemin.

Pascal Jouin informe que M. Bossuyt propose de mettre le petit calvaire qui est situé sur la route de Maltot à l'entrée de cette voie verte. L'idée est de ponctuer l'itinéraire cyclable de choses à voir. Il y aura cet accès à la rivière, il y aura ce calvaire, peut être des ruches plus loin, l'abri à bétail. Pour information, un architecte a imaginé un projet avec du noisetier tressé.

Patrick Ledoux explique que lorsque le lauréat de l'appel d'offres sera prêt, il faudra demander l'autorisation à la Préfecture de démarrer les travaux, si toutefois nous n'avons pas obtenu la notification de la subvention avant.

Pascal Jouin rajoute qu'il y a à peu près un mois et demi de travaux et cela doit se faire quand les champs ne sont pas trop humides et avant que les vaches ne reviennent.

Patrick Ledoux confirme que l'intérêt de faire ces travaux en avril est que les usagers en profitent dès la fin du mois de mai.

Sylvain Tranquart s'interroge sur le stationnement dans la cour commune. Quel est son statut ? Actuellement, quand les voitures sont garées, les vélos passent mais c'est étroit.

Pascal Jouin indique qu'il s'agit d'une cour privée.

Patrick Ledoux confirme que le chemin rural passe dans cette cour. Il faudra que chacun fasse attention aux autres usagers. Les vélos n'arriveront pas à grande vitesse.

Anne-Marie Lamy demande s'il est possible de connaître le candidat choisi pour ce chantier.

Patrick Ledoux indique qu'il a été écrit aux deux candidats qui n'avaient pas été retenus comme l'indique la procédure, un délai de 11 jours qui est imposé. Le 12ème jour, le marché sera notifié sauf si un des deux candidats conteste ou demande des explications.

Pascal Jouin annonce que le pressenti est l'entreprise Solveg, avec un sous-traitant.

Alain Tranchido informe que le revêtement est un pierre-cailloux engazonné, identique à celui du cimetière paysagé.

Anne-Marie Lamy s'étonne que ce soit un revêtement différent des chemins de la commune.

Pascal Jouin explique que ce matériau avait été envisagé au départ mais qu'en cas de fortes

pluies, cela ravine.

Patrick Ledoux confirme que la solution retenue est le même type d'engazonnement qui a été mis au cimetière. C'est un gazon très dense, très racinaire pour éviter que tout s'en aille à la première pluie d'orage, et compacté pour marcher et faire du vélo.

## QUESTIONS DIVERSES

### *Crue :*

Monsieur Le Maire fait un point sur la crue des jours précédents, la 3<sup>ème</sup> importante depuis un an. Il y a eu celle de janvier 2024 - l'eau est d'ailleurs montée au même niveau qu'en janvier 2024, une autre qui a vu la crête de crue le 9 janvier 2025 à Thury-Harcourt et le 10 janvier à Louvigny, avec des niveaux au-dessus de ceux du weekend précédent. Dès qu'il tombe 20 ou 25 mm d'eau, la côte passe de 1m30 à Thury-Harcourt à quasiment 3m60. Vendredi, le service de prévision des crues de l'État annonçait 3m97 ; à ce niveau-là, il y a un peu d'eau sur les aqua-barrières. Depuis hier soir, le niveau redescend, avec une baisse d'environ 15 cm à Louvigny. Thury-Harcourt est sur un plateau. Les projections annoncent une remontée à 3m67. C'est gorgé d'eau, même si Louvigny n'est pas dans la situation de Rennes et de la Vilaine, fort heureusement. Mais il y a beaucoup d'eau et il ne faudrait pas qu'il tombe 30 ou 40 mm d'eau en 48 heures.

Sylvain Tranquart demande s'il aurait fallu faire évacuer les habitations.

Patrick Ledoux répond que le secteur est évacué quand il y a 50 cm d'eau sur les aqua-barrières, ce qui n'a pas été le cas.

Sylvain Tranquart constate que les chiffres ont changé, par rapport au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il faudrait le mettre à jour.

Patrick Ledoux précise qu'une annonce a été faite au Bureau municipal du 13 janvier concernant la mise à jour du PCS, qui sera réalisée fin mars, courant avril. Stéphane Lemesle, Ingénieur à Caen la mer, est prêt à y contribuer. C'est pour cela que la situation, les chiffres sont observés et enregistrés avec attention aujourd'hui, de manière à prendre les bonnes décisions au bon moment. Dans la situation actuelle, les aquabarrières auraient peut-être pu ne pas être montées. Mais c'était risqué, parce que le niveau est tout de même très haut. Le maire souligne qu'en cas de vent, notamment de vent du nord, le vent peut s'engouffrer dans les aquabarrières et tout déchirer. C'est un système de protection assez fragile, il faut engager une étude pour une protection plus fiable, plus efficace.

Viviane Clairel ajoute que la digue naturelle semble solide et supporte des quantités d'eau.

Patrick Ledoux souhaite rappeler en effet que ce ne sont pas les aqua-barrières qui ont permis de protéger 50 maisons, ce sont les aménagements qui ont été faits entre Louvigny et Ouistreham, qui ont permis de baisser le niveau, ainsi que la digue en terre. Il y a 25 ans, sans la digue, il y aurait eu 50 maisons inondées.

Anne-Marie Lamy rajoute que les noues, la mare, etc. dans la Lisière, fonctionnent parfaitement.

Patrick Ledoux confirme que les noues, le bassin, les pompes : tout a parfaitement fonctionné. Il explique toutefois sa crainte que les pompes tombent en panne et rappelle qu'en cas de panne d'électricité, un groupe électrogène est installé derrière la salle des fêtes.

Sylvain Tranquart signale qu'une riveraine s'inquiétait de la remontée des eaux par les puits, son puits ayant déjà par le passé causé l'inondation d'une maison voisine.

Patrick Ledoux répond que ces puits sont pour l'essentiel répertoriés et qu'il peut en effet y avoir des remontées par les puits. C'est toutefois difficile de savoir ce qu'il se passerait car certains puits ont plus de 200 ans et leur tracé ne sont pas connu.

### ***Enquête « Comment va le moral des élus locaux ? »***

Anne-Marie Lamy demande si les élus ont eu connaissance de l'enquête intitulée « Comment va le moral des élus locaux ? » qui a été diffusée dans toutes les communes. C'est organisé par la région et Ouest France. Les élus ont jusqu'au 7 mars pour répondre.

### ***Fonds de développement de la vie associative***

Jean-Marc Cambier indique que tous les ans à cette période, le service de la vie associative de l'Etat lance sa campagne sur le fonds de développement de la vie associative. Cette année, il a été très relayé. Est-ce que Louvigny l'a reçu et l'a relayé à ses associations ?

Patrick Ledoux répond que la mairie va regarder cela.

Anne-Marie Lamy témoigne que le rucher d'Epron, qui sert de tuteur pour le projet de Louvigny, obtient une subvention conséquente tous les ans à ce titre-là.

### ***Puits :***

Sylvain Tranquart revient sur le sujet de l'eau et des puits.

Patrick Ledoux informe qu'à la mise à jour du PCS, il peut être envisagé d'envoyer un courrier à tous les habitants du bas du village, pour savoir s'ils ont connaissance d'un puits chez eux, ce qui permettrait de les répertorier. Effectivement, si l'eau passe quelque part, il faudrait que les habitants le signalent.

Pascal Jouin précise que ce sont des choses qui ont en partie déjà été étudiées. Il n'y a pas nécessairement de communication entre la rivière et la nappe aquifère. Il peut y avoir des remontées de puits en dehors des périodes de crues de rivière. Il y a la nappe d'accompagnement de l'Orne, mais qui est juste aux abords. Ce qui risque de se produire, c'est plutôt que l'eau de surface envahisse le puits. Et pas l'inverse.

### ***Eau potable :***

Sylvain Tranquart souhaite évoquer le mail envoyé par Louis Lebocey concernant l'eau potable. L'enquête de l'UFC Que Choisir est très intéressante pour chacun, mais aussi peut-être pour les communes.

Patrick Ledoux précise que cela soulève en effet beaucoup de questions, sur les normes, sur l'information qui doit circuler sans répandre la panique dans la population. Il y a eu aussi un sujet, la semaine dernière, des échanges entre quelques élus sur la ressource en eau. Le projet que Caen la mer défend au travers de son PLUi est de passer à 290 000 habitants. Le territoire aura-t-il les ressources suffisantes ? L'eau questionne toujours beaucoup.

Sylvain Tranquart estime que cela met les utilisateurs de l'eau du robinet devant des inégalités de revenus. Certains ont la puissance financière d'acheter de l'eau en bouteille, qui n'est d'ailleurs pas forcément meilleure. Il existe aussi des systèmes de filtration, qui coûtent très cher. Il n'y a pas d'égalité devant l'accès à l'eau.



Anne-Marie Lamy rappelle, puisqu'il est question d'eau, que le spectacle « Debout les vaches la mer monte » est prévu le mercredi 5 février à 20h à la salle des fêtes de Louvigny. L'entrée est gratuite. Peu de communes ont pris l'initiative d'accueillir le spectacle. C'est un spectacle offert par Caen la mer, monté entre une troupe de comédiens et le CPIE, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement. Le spectacle dure une heure, c'est un petit spectacle amusant sur un thème qui l'est beaucoup moins, mais qui est censé aborder un thème lourd avec des propositions et en tout cas des interrogations. A Hermanville, ils ont eu 150 spectateurs. Ouest France va faire une large diffusion, de manière à profiter aussi aux habitants de Caen. Il faut que ce soit interactif. Il y a un animateur du CPIE qui souhaite engager le débat et voir ce qui peut être fait au niveau du territoire. Même si aujourd'hui le territoire ne manque pas d'eau, il faut se poser des questions sur son adaptation à toutes les conséquences du réchauffement climatique.

## PAROLE AU PUBLIC

Rémi Anger prend la parole. C'est un nouvel habitant de Louvigny. Il souhaite des précisions sur le chemin emprunté par la future voie verte.

Patrick Ledoux décrit le parcours jusqu'au chemin rural qui traverse la cour commune. La nouvelle voie va être faite au bout de ce chemin rural, en bordure de champ, et remontera jusqu'en haut de la rue de Feniton et à la route qui permet d'aller à Maltot.

Francis Bouju explique que le 13 janvier, au carrefour proche de son domicile, il y a eu une collision entre 2 voitures. Une fois de plus, ils ne se sont pas vus. Est-ce qu'il serait possible de poser un miroir convexe ?

Patrick Ledoux répond que la ville et Caen la mer ont été toujours très prudentes concernant le positionnement de miroir car le fait d'avoir une meilleure visibilité peut inviter les automobilistes à rouler plus vite. Il faudra interroger Caen la mer, voir comment ils analysent cette situation en attendant le réaménagement global qui est à l'étude. Une réunion est prévue avec Caen la mer après les vacances, la question leur sera posée. La vitesse de ce quartier est limitée à 30 km/h.

Monsieur Bouju indique qu'il y a aucune indication pour rouler à 30 km/h.

Patrick Ledoux répond qu'une demande sera faite auprès de Caen la mer.

Alain Tranchido confirme que le panneau à proximité de la station-service d'Intermarché a disparu.

Patrick Ledoux rappelle la démarche à suivre concernant les demandes d'intervention sur les lampadaires éteints ou endommagés. Il explique qu'un numéro est inscrit sur une bague sur le lampadaire ; il suffit d'envoyer un mail à la mairie ou de téléphoner en communiquant ce numéro. Un Citykomi sera fait sur le sujet ainsi qu'un rappel sur le site internet de la commune.

La séance levée à 20h30.